

**N° D'ORDRE : 2021-114**

**MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER**  
**E X T R A I T**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers*

*En exercice : 29*

*Présents : 22*

*Pouvoirs : 07*

*Excusé : 00*

*Absents : 00*

*Qui ont pris part*

*à la délibération : 29*

*Date de convocation : 20 Juillet 2021*

SEANCE DU 26 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six juillet à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de la ville de SAINT-MANDRIER SUR MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel - M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique — Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie - M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie — M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia - Mme ASNARD Marjorie - M. FRANCESCHINI Damien — M. DEZERAUD Philippe - M. LE PEN Jean-Ronan – Mme MONTAGNY Nolwenn - M. CALMET Pierre.

Pouvoirs : Mme DEFAUX Catherine pouvoir à Monsieur le Maire - M. BLANC Romain pouvoir à Mme ESPOSITO Annie - M. LABASTIE Eric pouvoir à M. MARIN Michel - M. FONTANA Alain pouvoir à M. TOULOUSE Christian – Mme RASTOUIL Angélique pouvoir à Mme VIENOT Véronique - Mme SAUQUET Adeline pouvoir à Mme DEMIERRE Colette - M. CLAVE Denis pouvoir à M. LE PEN Jean-Ronan.

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien (à l'unanimité).

**3 - AUTORISATION DE SIGNATURE DU PRET AVEC LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS : ACQUISITION – AMELIORATION DE DEUX LOGEMENTS SOCIAUX – RUE ANATOLE FRANCE**

Monsieur le Maire rappelle à Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal que la commune a acquis l'immeuble de la Poste afin d'aménager deux logements sociaux à l'étage du bâtiment.

Comme évoqué lors du vote du Budget Primitif 2021, afin de bénéficier d'un conventionnement, les travaux relatifs aux logements sociaux doivent désormais être financés par des produits financiers.

Cela étant précisé, Monsieur le Maire explique qu'il convient de signer un contrat de prêt de type PLUS avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 152 000 euros.

Le contrat entrera en vigueur à compter de sa signature par les parties et pour une durée de 40 ans selon les caractéristiques financières précisées ci-après :

<b>Offre</b>	
<i>Caractéristiques de la ligne de prêt</i>	PLUS
<i>Identifiant de la ligne de prêt</i>	5428654
<i>Montant de la ligne de prêt</i>	152 000 €
<i>Commission d'instruction</i>	0 €
<i>Durée de la période</i>	Annuelle
<i>Taux de période</i>	1, 1 %
<i>TEG de la ligne de prêt</i>	1, 1%
<b>Phase d'amortissement</b>	
<i>Durée</i>	40 ans
<i>Index</i>	Livret A
<i>Marge fixe sur index</i>	0.6 %
<i>Taux d'intérêt</i>	1,1 %
<i>Périodicité</i>	Annuelle
<i>Profil d'amortissement</i>	Echéances prioritaires (intérêts différés)
<i>Condition de remboursement anticipé volontaire</i>	Indemnité actuarielle
<i>Modalité de révision</i>	SR
<i>Mode de calcul des intérêts</i>	Equivalent
<i>Base de calcul des intérêts</i>	30 / 360

Après avoir donné toutes précisions utiles, Monsieur le Maire demande à Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer le contrat de prêt avec la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le contrat de prêt de type PLUS avec la Caisse des Dépôts et Consignations ;

**DECIDE A L'UNANIMITE**

- de l'autoriser à signer ledit contrat de prêt.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 27 Juillet 2021, pour extrait conforme.

**Signé : Le Maire,**

**Gilles VINCENT**